



Communes & achats durables



PRISE EN COMPTE DU RESPECT DES DROITS HUMAINS DANS LES ACHATS PUBLICS DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET PROMOTIONNELS



Verte Voie, 20 bte 7
1348 Louvain-la-Neuve
+32(0) 10 45 75 27
achacteurs@achact.be
www.achact.be

achACT est une plate-forme de 22 organisations actives en Belgique francophone, parmi lesquelles des syndicats, des ONG et des organisations de consommateurs. Depuis le milieu des années '90, achACT sensibilise un large public sur les conditions de travail dans l'industrie mondiale de l'habillement et réalise des démarches soutenues et concrètes vis-à-vis des consommateurs, des entreprises et des pouvoirs publics et politiques pour développer une demande et une offre de vêtements fabriqués dans le respect des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs et dans des conditions de travail décentes.



En 2012, achACT et écoconso publiaient le **Mode d'emploi de l'achat public écologique et socialement responsable – spécial vêtements de travail et vêtements promotionnels**. Grâce à ce guide, achACT et écoconso veulent permettre aux acheteurs publics d'intégrer de manière concrète, réaliste et systématique des critères sociaux et environnementaux dans leurs cahiers des charges. Ce guide est toujours d'actualité.

Avec le soutien de

[MARS 2018]



Communes et achats durables

PRISE EN COMPTE DU RESPECT DES DROITS HUMAINS DANS LES ACHATS PUBLICS DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET PROMOTIONNELS

Analyse transversale des réponses au sondage sur la prise en compte par les administrations et les institutions communales de critères liés au respect des droits humains dans les marchés publics de vêtements de travail et promotionnels (Septembre 2017)

En 2017, achACT et écoconso ont lancé un état des lieux sur la prise en compte de critères environnementaux et liés aux droits humains dans les marchés publics communaux de vêtements de travail et promotionnels. Ils invitaient les pouvoirs communaux à leur faire part :

- des critères qu'ils ont pris en compte ;
- des obstacles qu'ils ont rencontrés ;
- du soutien nécessaire pour persévérer dans la démarche ou pour l'initier.

La présente analyse des résultats de ce sondage n'ambitionne pas de refléter l'état des lieux des achats durables de vêtements de travail en Fédération Wallonie Bruxelles. Elle montre cependant une diversité de situations, témoigne de l'engagement de certaines villes et communes. Elle illustre aussi des obstacles rencontrés concrètement par les acheteurs publics et aborde certains de leurs besoins.

Sommaire

QUI A RÉPONDU ?	04	ANNEXE 1	
LES COMMUNES S'ENGAGENT	04	Questionnaire du sondage	12
PROSPECTER LE MARCHÉ : UNE DÉMARCHE NÉCESSAIRE MAIS TROP RARE	05	ANNEXE 2	
COMMENT SE TRADUIT L'ENGAGEMENT DES COMMUNES DANS LEURS CAHIERS DE CHARGES ?	06	Réponses des communes et OIP	15
CENTRALE D'ACHAT OU PAS ?	07	ANNEXE 3	
LE CHOIX DU MODE DE PASSATION	07	Synthèse des états des lieux réalisés de 2008 à 2011	30
LES ACHETEURS PUBLICS ONT BESOIN DE SOUTIEN !	07	ANNEXE 4	
ETUDE DE CAS : COMMUNE D'ANDERLECHT	09	Mémoire pour des achats publics durables – l'exemple des vêtements de travail et promotionnels fabriqués dans le respect des droits de l'Homme	32
CONCLUSION	11		

Qui a répondu?

L'annonce du sondage hébergé sur google drive a été envoyée le 28 août 2017 par courrier postal et par email adressés aux Bourgmestres de chaque commune de Wallonie et de Bruxelles. Écoconso l'a diffusée à travers sa newsletter « l'éco des communes » consacrée aux achats verts. Elle a également été relayée par l'UVCW via sa newsletter générale et sa newsletter thématique sur les marchés publics. Plusieurs rappels ont par la suite été envoyés par voie d'email aux communes qui n'avaient pas répondu, dans le courant du mois de septembre.

12 communes et 1 organisme d'intérêt public (OIP) ont répondu à notre sondage →

Ce petit nombre de répondants ne reflète pas l'amplitude de la prise en compte de critères environnementaux ou de respect des droits de l'Homme par les pouvoirs locaux. En effet les états des lieux réalisés entre 2008 et 2011 par achACT (voir synthèse en Annexe 3) ainsi que les différents rapports publiés notamment sur le site internet du Comité

RÉGION BRUXELLOISE	WALLONIE
Anderlecht	Bullange
Actiris (OIP)	Crisnée
	Enghien
	Floreffe
	Frasnes-lez-Anvaing
	Charleroi
	La Louvière
	Marche en Famenne
	Mons
	Ohey
	Peruwelz

interdépartemental pour le développement durable (CIDD) ou encore les Cahiers de charge disponibles sur e-notification montrent un intérêt de la part des communes et d'autres institutions publiques ainsi qu'une recherche de savoir-faire en la matière qui dépasse largement le nombre de répondants à cet état des lieux.

Les communes s'engagent

Neuf des 13 communes sont engagées à des degrés divers et selon différentes modalités dans des

achats socialement responsables. Elles mettent en avant les modalités d'engagement suivantes :

COMMUNE DU COMMERCE ÉQUITABLE (TITRÉE)	DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE	AUTRES MÉMORANDUM
Enghien	Anderlecht y déclare vouloir systématiser l'achat de produits durables et respectueux de l'environnement	Actiris (OIP) fait référence dans son contrat de gestion à une gestion durable sur les plans environnementaux et sociétaux dans ses investissements et la gestion des ressources
Marche en Famenne	Enghien s'y engage en faveur d'une économie éthique	Peruwelz déclare dans son Pacte de proactivité locale vouloir « Introduire dans les cahiers des charges des clauses environnementales et sociales : achat de véhicules, fournitures de bureau, matériel informatique et électronique, fourniture de service,...) et faire intervenir ces critères dans l'attribution du marché ».
Mons	Floreffe y fait référence au commerce équitable	

Ces engagements restent cependant pour la plupart fondés sur une terminologie peu précise.

Alors que 2018 verra les nouveaux élus communaux rédiger la Déclaration de politique générale qui déterminera les orientations des nouvelles majorités communales pour la législature prochaine, achACT propose une terminologie claire en matière d'achats durables. (voir le Mémoire d'achACT pour des achats durables en Annexe 4)

Une bonne pratique venue de...

VILLE DE BRUXELLES – DANS SON PROGRAMME DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2012-2018, LA VILLE S'ENGAGE À :

« Renforcer le soutien de la Ville à la campagne de l'asbl achACT « devenez achACTeurs » en mettant en œuvre une politique d'achats publics qui tienne compte du respect des droits des travailleurs dans le processus de production des biens et services achetés tels que vêtements de travail, jouets pour les crèches, etc. »

achACT propose aux communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles

D'INSCRIRE DANS LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE LEUR VOLONTÉ D'ORIENTER LEURS MARCHÉS VERS DES ACHATS DURABLES ET EN PARTICULIER DE TENIR COMPTE DANS LEURS ACHATS PUBLICS DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL, DE SÉCURITÉ ET PROMOTIONNELS, DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES QUI LES ONT FABRIQUÉS.

Prospecter le marché : une démarche nécessaire mais trop rare

11 des 13 communes et OIP ont eu recours à une analyse de leurs besoins. Seules cinq d'entre elles ont prospecté le marché préalablement à l'élaboration du Cahier spécial des charges (CSC) : La Louvière, Charleroi, Ohey, Marche et Enghien.

Cette prospection consiste à examiner les réalités du marché (au sens du lieu où se rencontrent l'offre et la demande). Elle permet de confronter les exigences prédéfinies par l'acheteur à l'offre effectivement disponible sur le marché. Autrement dit, et en ce qui concerne les achats durables, de répondre à la question : **existe-t-il des fournisseurs capables de répondre à des exigences sociales et /ou environnementales pour le marché que je souhaite passer?** A ce stade, on ne peut qu'insister sur l'intérêt d'un dialogue avec les fournisseurs afin que l'acheteur public s'informe de l'amplitude et du niveau d'engagement des fournisseurs en matière de gestion environnementale et sociale de leurs filières d'approvisionnement et de production.

Une bonne pratique venue de...

LA VILLE DE GAND – ANALYSE DU MARCHÉ

Le 23 mars 2011, la ville de Gand a organisé une rencontre avec des fournisseurs de T-shirts et le correspondant d'achACT en Flandre (la Schone Kleren Campagne). L'objectif était double : identifier ce que propose le marché en termes de respect de critères environnementaux, sociaux et de commerce équitable et définir les moyens de preuve et de vérification auxquels la ville pouvait recourir.

En matière de respect des droits humains, l'analyse du marché porte notamment sur les produits et sur les entreprises qui répondent à des standards internationaux en matière de droits des travailleurs impliqués dans l'étape de fabrication du produit (travailleurs du soumissionnaire et, le cas échéant, ceux de ses sous-traitants ou fournisseurs). Ces standards font l'objet de conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail ou émanent de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Sont ici pris en compte non seulement des labels, mais également des certifications ou l'adhésion de l'entreprise ou de son fournisseur à un système de vérification multipartite qui peuvent attester de la traçabilité de la filière de production et du respect de ces standards au sein de leurs filières d'approvisionnement.

achACT propose aux acheteurs publics et aux collectivités

DANS LE MODE D'EMPLOI DE L'ACHAT PUBLIC ÉCOLOGIQUE ET SOCIALEMENT RESPONSABLE – SPÉCIAL VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET VÊTEMENTS PROMOTIONNELS

- **UNE DESCRIPTION DES PRINCIPAUX SYSTÈMES DE PREUVE EXISTANTS**
- **UNE LISTE (NON EXHAUSTIVE) DE FABRICANTS ET FOURNISSEURS QUI Y ADHÈRENT**

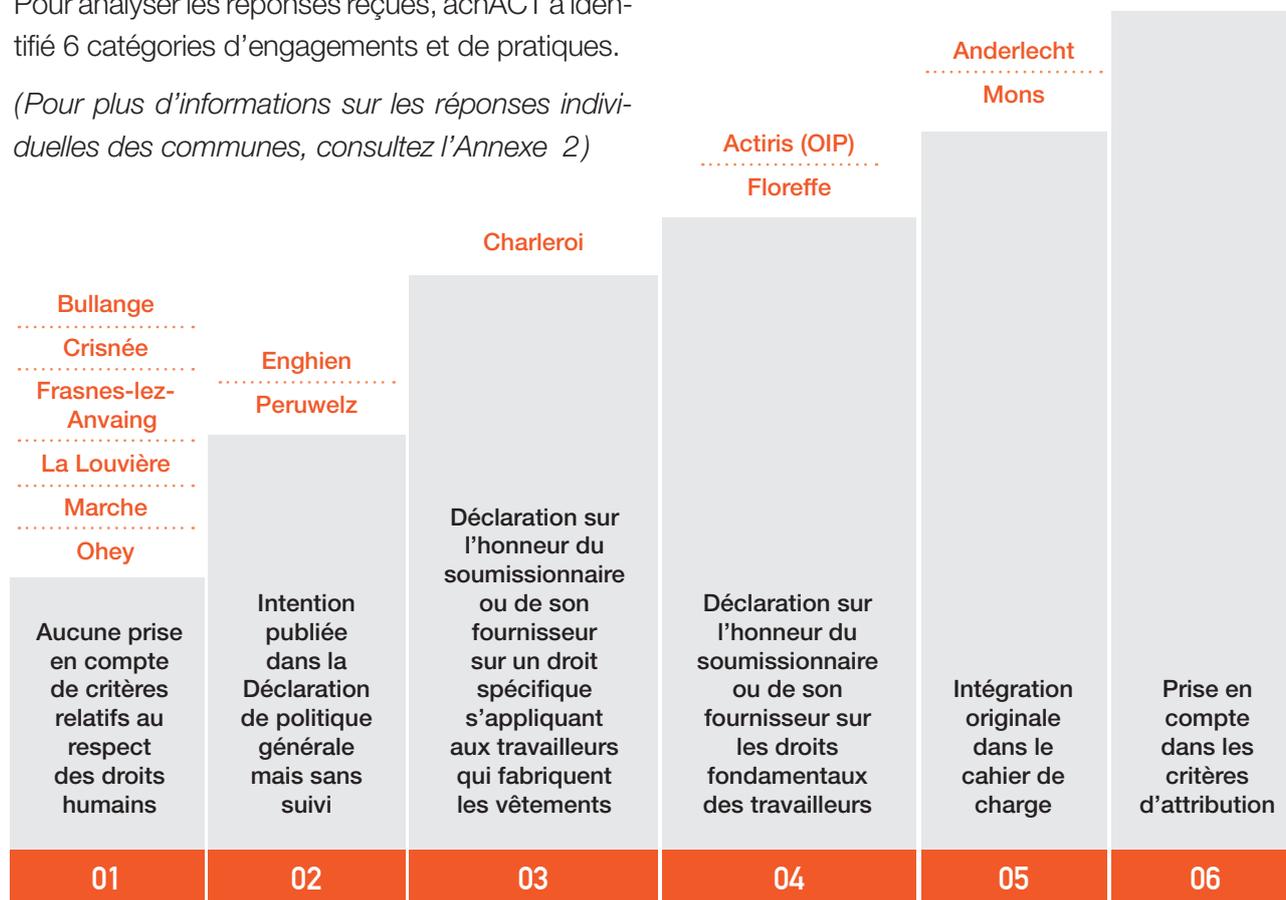
[SUR WWW.ACHACT.BE/TSHIRTS](http://WWW.ACHACT.BE/TSHIRTS)

- **UNE PLATE-FORME DE DEMANDE DE PRIX EN LIGNE POUR DES VÊTEMENTS PROMOTIONNELS ET VÊTEMENTS DE SPORT**

Comment se traduit l'engagement des communes dans leurs cahiers de charges ?

Pour analyser les réponses reçues, achACT a identifié 6 catégories d'engagements et de pratiques.

(Pour plus d'informations sur les réponses individuelles des communes, consultez l'Annexe 2)



Centrales d'achat ou pas ?

Comptant parmi les communes qui n'ont pas eu recours à des critères relatifs au respect des droits humains, Marche en Famenne a participé à un marché groupé du SPW. Selon notre interlocuteur à Marche, le cahier spécial des charges relatif à ce marché ne tenait pas compte de critères environnementaux ou de respect des droits humains. La Louvière s'apprête à passer également par le SPW pour ses prochaines acquisitions de vêtements.

Ce recours aux centrales d'achat pourrait se développer à l'avenir. Pour l'instant, il ne semble malheureusement pas être facteur d'une plus grande responsabilisation des acheteurs publics en matière environnementale ou éthique. Dommage. Car ces achats groupés disposent d'un levier d'influence particulièrement important sur les acteurs économiques.

Le choix du mode de passation ?

Sur les 11 communes qui ont répondu à cette question, seules Mons et Bullange ont eu recours au seul critère de prix. Cela n'a d'ailleurs pas empêché la Ville de Mons de se fournir en vêtements provenant d'une entreprise membre de la Fair Wear Foundation. **Cela signifie que les offres émanant d'entreprises engagées pour le respect des droits de l'Homme dans leurs filières d'approvisionnement**

peuvent être compétitives.

Les neuf autres communes ont eu recours à l'offre économiquement la plus avantageuse et ont donc évalué les offres sur base de critères d'attribution. Aucune de ces 13 communes n'a cependant intégré des critères de respect des droits humains dans l'évaluation des offres.

Les acheteurs publics ont besoin de soutien !

Les guides et mode d'emploi de l'achat durable restent encore peu connus, seul Actiris mentionne le guide fédéral des achats durables tandis que Floreffe et Anderlecht font référence au Mode d'emploi de l'achat public écologique et socialement responsable publié par achACT et

écoconso. Charleroi, Crisnée, Mons, Ohey, Péruwelz sont à la recherche de ce type d'outil qui propose des clauses à intégrer dans les cahiers spéciaux des charges, la description des labels disponibles, une charte type, une liste de fournisseurs, etc.

EXEMPLES DE QUESTIONS POSÉES PAR LES ACHETEURS PUBLICS

Actiris	Quels sont les labels fiables et vérifiables ?
Anderlecht	Quel est l'état de l'offre en acquisition et en location-entretien et par conséquent les niveaux d'exigence minimaux (clause d'exclusion et capacité technique) et optimaux (critères d'attribution)
Charleroi	Guide

EXEMPLES DE QUESTIONS POSÉES PAR LES ACHETEURS PUBLICS

Crisnée	Charte
Floeffe	Les deux soumissionnaires ne pouvant être départagés sur base de leur engagement (déclaration sur l'honneur complétée de manière assez sommaire par l'un et par l'autre), ni de leurs fournisseurs, il a été décidé d'attribuer le marché au moins disant, et de questionner en cours de marché l'entreprise retenue sur son engagement à faire respecter les critères sociaux à ses fournisseurs. On dispose en cours de marché d'un moyen de pression qui est de mettre fin au marché avant terme si cet engagement (déclaration sur l'honneur) ne conduit à rien de tangible.
La Louvière	Les formations ont été effectuées mais manque de temps
Mons	Soutien pour l'élaboration de clauses techniques et l'élaboration d'un tableau type des différentes certifications standard à demander.
Ohey	Connaitre les engagements possibles en la matière
Péruwelz	Suggestions de clauses et moyens pour vérifier ce qui est répondu

Les communes ou OIP les plus engagées dans des achats durables expriment plus spécifiquement deux besoins :

1. LA CONNAISSANCE DE L'OFFRE DURABLE DISPONIBLE

Sans savoir s'ils trouveront une entreprise répondant à leur cahier de charge, les acheteurs publics ont tendance à limiter les risques et par conséquent les exigences vis-à-vis des soumissionnaires. C'est la raison pour laquelle achACT conseille aux acheteurs d'investir dans la prospection du marché avant de rédiger leurs cahiers de charges (voir plus haut).

2. LA QUESTION DE LA VÉRIFICATION

Quels sont les labels fiables mais aussi comment vérifier la véracité des propos des soumissionnaires, comment contrôler en cours de marché si un soumissionnaire respecte sa déclaration sur l'honneur ?

L'acheteur public n'est pas dupe. Il sait que sans moyen de contrôle fiable, permettant de vérifier la véracité des propos de ses soumissionnaires, il ne peut pas s'avancer davantage dans l'exigence de durabilité. Il risquerait ni plus ni moins de ne pas trouver soumissionnaire ou encore de voir son marché annulé du fait de l'exigence d'un moyen de preuve non reconnu ou reconnu abusivement. Un signe clair de la part des autorités compétentes en matière d'éléments de preuve acceptables est aujourd'hui plus que nécessaire.

A ce propos, le récent Plan d'Actions national Entreprises et Droits de l'Homme du gouvernement fédéral et des entités fédérées prévoit d'analyser les systèmes mis en place dans les pays voisins afin d'examiner ce qui pourrait être mis en place en Belgique. L'exemple hollandais a de quoi séduire. Il répond en tout cas à la question de fiabilité des systèmes de preuve.

La Fair Wear Foundation dans la politique d'achats durables aux Pays-Bas

DANS SA POLITIQUE D'ACHATS DURABLES, LE GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS VEUT QUE LES PRODUITS ACQUIS SOIENT FABRIQUÉS DE MANIÈRE ÉQUITABLE, C'EST-À-DIRE DANS LE RESPECT DES TRAVAILLEURS ET SANS RECOURS AU TRAVAIL D'ENFANTS.

- **Le gouvernement exige des fournisseurs qu'ils s'engagent en faveur de meilleures conditions de travail dans leurs filières d'approvisionnement internationales.**
- **Il constate par ailleurs qu'il est difficile pour un acheteur public de déterminer par lui-même si, par exemple, des enfants sont exploités dans la confection de vêtements de travail. Même le fournisseur de l'organisme public**

n'est pas toujours au courant de la pratique quotidienne sur le lieu de travail dans un pays lointain.

POUR RÉPONDRE À CETTE EXIGENCE, LES FOURNISSEURS ONT TROIS OPTIONS :

- Soit adhérer à une initiative de filière multipartite approuvée par le gouvernement et qui vise à améliorer les conditions sociales dans une filière de production particulière telle que, par exemple, la filière de confection de vêtements. Un fournisseur qui adhère à une des initiatives approuvées par le gouvernement ne doit pas fournir d'information supplémentaire ;
- Soit déclarer qu'ils n'ont pas de raisons de prendre de mesures particulières du fait par exemple qu'ils produisent ou s'approvisionnent dans des pays où les tribunaux, les syndicats et l'inspection du travail fonctionnent correctement ;
- Soit réaliser un « effort raisonnable » en effectuant des contrôles et, le cas échéant, en prenant des mesures. Cela s'applique, par exemple, pour les pays où certaines entreprises ne respectent pas les règles. Dans ce cas, le fournisseur doit publier sur base annuelle un rapport justifiant le choix du fournisseur.

LA FAIR WEAR FOUNDATION EST LA SEULE INITIATIVE APPROUVÉE PAR LE GOUVERNEMENT NÉERLANDAIS POUR LA FILIÈRE VÊTEMENT. (MAX HAVELAAR EST PAR

AILLEURS APPROUVÉ POUR LE COTON.)

Cette approbation repose sur :

- Le caractère multipartite de l'initiative (regroupant des représentants d'employeurs, de travailleurs et d'organisations de la société civile), où aucun groupe ne dispose de la majorité ;
- La référence aux normes fondamentales de l'OIT et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, comme base minimum ;
- La mise en oeuvre d'un système de vérification fiable ayant trait au respect de ces normes ;
- La publication d'un rapport annuel.

AUJOURD'HUI, UNE TRÈS LARGE MAJORITÉ DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL ACQUIS PAR LES AUTORITÉS CONTRACTANTES NÉERLANDAISES ÉMANENT DE FOURNISSEURS MEMBRES DE LA FAIR WEAR FOUNDATION.

BELCONFECT EST LA PREMIÈRE ENTREPRISE BELGE SPÉCIALISÉE EN VÊTEMENTS DE TRAVAIL À ADHÉRER À LA FAIR WEAR FOUNDATION. ELLE A FRANCHI LE PAS EN 2017 DANS L'OBJECTIF DE POUVOIR REMPORTER DES MARCHÉS AUX PAYS-BAS. ELLE REJOINT AINSI 6 AUTRES ENTREPRISES BELGES DONT LES ENTREPRISES DE VÊTEMENTS PROMOTIONNELS/PERSONNALISABLES B&C ET STANLEY & STELLA AINSI QUE JBC, MAYERLINE, BEL&BO ET CLAUDIA STRATER, ...

Etude de cas : Anderlecht

Personne en charge : Christophe Bourgeois, Coordinateur Agenda 21

Référent clauses sociales et environnementales • Agenda21@anderlecht.brussels • Tél 02 800 07 47

Anderlecht n'en est pas à son coup d'essai en matière d'achats durables. Le renforcement de l'exemplarité communale en matière d'achats est l'axe d'amélioration numéro un de son agenda 21. En 2012, déjà, la commune lançait un appel d'offre ayant pour objet l'« Acquisition pour l'année 2012 de vêtements de travail, de chaussures de protection et d'équipements de protection, fabriqués dans le respect de l'environnement et

dans des conditions de travail respectueuses des droits fondamentaux des travailleurs employés dans les usines de confection.». A l'instar de l'inscription des exigences environnementales et sociales dans l'objet du marché, le cahier spécial des charges relatif à ce marché ne manquait pas d'ambition tant sur le plan environnemental que de respect des droits humains. Citons notamment pour ce dernier aspect :

- l'exigence, sous peine d'exclusion, de la signature d'une déclaration sur l'honneur relative au respect des droits fondamentaux des travailleurs
- des préférences d'attribution pour des produits labellisés (Max Havelaar, label social belge,...) ou des entreprises certifiées SA8000 ou adhérant à un système de vérification multipartite (FLA, FWF,...).

Si tous les soumissionnaires avaient signé la déclaration sur l'honneur, ils étaient cependant beau-

coup moins nombreux à fournir des éléments de preuve fiables permettant de justifier une préférence d'attribution : Charte éthique ou code de conduite maison, certificat SA8000 périmé d'un fournisseur vietnamien, aucune adhésion à FLA ou à la FWF ...

Mais, comme le montre la réponse de la commune à notre dernier état des lieux, Anderlecht n'en est pas resté là, trouvant une source d'inspiration utile dans le Mode d'emploi de l'achat public écologique et socialement responsable publié par achACT et écoconso.

Extraits de son dernier Cahier spécial des Charges relatif à l'achat de vêtements :

OBJET	FOURNITURE ET ENTRETIEN ÉCOLOGIQUE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL DURABLES PAR CONTRAT DE LOCATION (ANNÉES 2017, 2018 ET 2019)
Détails	Quantités approximatives : 525 ensembles veste & pantalon + 250 pantalons normaux (dame et homme) + 450 pantalons homme haute visibilité + 540 tabliers dame + 90 chemises dame Valeur du marché: environ 150.000 EUR TVAC
Mode de passation	Offre économiquement la plus avantageuse
Conditions de participation au marché	<p>D. Obligation de respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) – Engagement éthique (clause d'exclusion):</p> <p>Le soumissionnaire s'engage par la signature de son offre à fournir des vêtements confectionnés par des entreprises respectant les 8 conventions de base de l'OIT ainsi que les autres normes internationales habilitantes.</p> <p>En effet, en relation avec l'objet du marché, le pouvoir adjudicateur entend par «vêtements de travail durables», des vêtements de travail fabriqués dans des conditions respectueuses des droits fondamentaux des travailleurs employés dans les usines de confection, c'est-à-dire respectant au moins les normes de travail internationalement reconnues suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail : <ul style="list-style-type: none"> » Liberté d'association et droits de négociation collective (conv. 87 et 98 de l'OIT) » Interdiction du travail d'enfants (conv. 138 et 182 de l'OIT) » Interdiction du travail forcé (conv. 29 et 105 de l'OIT) » Interdiction de discriminations (conv. 100 et 111 de l'OIT) • ainsi que les autres normes internationales habilitantes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> » Droit à un salaire vital (conv. 26 et 131 de l'OIT, article 23 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme) » Droit à des conditions de travail décentes (conv. 155 de l'OIT) » Droit à une durée de travail qui ne soit pas excessive (conv. 1 de l'OIT) » Etablissement formel de la relation d'emploi (recommandation OIT 198) <p>Le soumissionnaire doit remettre obligatoirement au moins une déclaration sur l'honneur et tout autre élément justifiant son engagement vis-à-vis de ce qui précède.</p> <p>L'absence de déclaration à ce sujet constitue une clause d'exclusion du marché.</p>
Forme et contenu des offres	Le soumissionnaire joindra à son offre : [...] une note décrivant les moyens mis en oeuvre par la société pour s'assurer des filières d'approvisionnement et du respect des droits fondamentaux des travailleurs lors des différentes étapes de production (culture, confection,...)

OBJET	FOURNITURE ET ENTRETIEN ÉCOLOGIQUE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL DURABLES PAR CONTRAT DE LOCATION (ANNÉES 2017, 2018 ET 2019)
Critères d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> • Le prix : 50 points • La qualité : 25 points • La qualité environnementale : 25 points
Éléments de preuve obtenus	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration sur l'honneur • Code de conduite • Contrôle interne à l'entreprise ou BSCI

Entre son marché 2012 et celui de 2017, Anderlecht a tiré certaines leçons.

- La commune maintient l'énoncé dans l'objet du marché de l'exigence de durabilité sociale et environnementale. C'est un gage de la force légale des clauses intégrées à propos de ces aspects dans le CSC.
- La commune maintient l'exigence d'une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire sous peine d'exclusion du marché.
- Mais elle y ajoute l'exigence de la description par le soumissionnaire des moyens qu'il met en

œuvre pour s'assurer du respect de ces droits tout au long de la filière d'approvisionnement.

- La qualité sociale n'intervient plus dans les critères d'attribution.

Cette manière de faire illustre bien la difficulté réelle pour l'acheteur public d'identifier précisément l'offre actuelle en vêtements durables parmi notamment les prestataires proposant des contrats de location-entretien, afin de savoir quel niveau d'exigence minimal intégrer dans les critères d'exclusion et clause technique et quel niveau d'exigence optimal intégrer dans les critères d'attribution.

Conclusion

Malgré les différents décrets et circulaires, la prise en compte dans les cahiers des charges communaux de critères relatifs au respect des droits humains des travailleurs impliqués dans la fabrication des produits n'en est encore qu'à ses balbutiements. Même s'il faut saluer la persévérance de certains acheteurs, ou de certaines communes, le tableau dressé par les réponses au sondage ressemble davantage à une superposition d'esquisses et d'essais qu'à un chef-d'œuvre. Les acheteurs publics manquent clairement de consignes claires, émanant d'autorités ou d'organes compétents pour mettre en œuvre

des achats durables et sélectionner effectivement les fournisseurs en tenant compte de critères factuels et vérifiables.

S'ils veulent encourager les achats durables, il est grand temps que le gouvernement fédéral belge, le SPW et la Région Bruxelloise s'attellent à la question cruciale de l'identification des moyens de preuve et développent une réponse raisonnable à la question du contrôle, comme ils s'y engagent dans le Plan d'Actions National Entreprises et Droits de l'Homme.

Annexe 1. Questionnaire d'Etat des lieux



EVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE PAR LES ADMINISTRATIONS ET LES INSTITUTIONS COMMUNALES DE CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX ET LIÉS AU RESPECT DES DROITS HUMAINS DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET PROMOTIONNELS

achACT et écoconso, publiaient fin 2012, *le Mode d'emploi de l'achat public écologique et socialement responsable – spécial vêtements de travail et vêtements promotionnels*. La nouvelle directive européenne (loi belge de Juin 2016) a récemment conforté la pertinence des démarches et des clauses proposées dans ce guide par ces deux associations actives notamment sur la filière des vêtements et promouvant le respect de normes de production respectueuses de l'environnement et des droits humains des travailleurs employés dans la fabrication des vêtements.

Avec ce guide, achACT et écoconso voulaient permettre aux acheteurs publics d'intégrer de manière concrète, réaliste et systématique des critères sociaux et environnementaux dans leurs cahiers des charges.

Où en sommes-nous en cette fin de législature ? Les acheteurs publics tiennent-ils compte de critères liés aux droits humains ou de critères environnementaux dans leurs marchés de vêtements de travail ou promotionnels ?

Quels sont aujourd'hui les obstacles rencontrés par les acheteurs publics pour prendre en compte de tels critères dans les cahiers de charges et dans l'évaluation des offres ?

Quels sont les soutiens qu'ils recherchent pour s'engager davantage ?

Ces questions font l'objet d'un sondage qu'achACT et écoconso adressent aux pouvoirs communaux dans ces prochaines semaines et dont les réponses sont attendues d'ici le **21 Septembre 2017**.

Cet état des lieux vise à évaluer le degré de prise en compte de critères environnementaux et liés aux droits humains dans les marchés publics communaux de vêtements de travail. Il pourrait aussi influencer le travail de support d'achACT et d'écoconso en l'adaptant aux besoins identifiés par les opérateurs.

Enfin, pour promouvoir les démarches des communes, achACT et écoconso désirent organiser d'ici fin 2017 un événement festif d'octroi de l'écharpe mayoral *Miss [ou Mister] achats durables* en présence des représentants des communes. Les communes qui, dans le cadre d'un marché de vêtements, ont entrepris au moins une démarche efficace et aboutie en matière environnementale ou liée aux droits humains des travailleurs employés dans la fabrication se verront décernées une écharpe *Miss [ou Mister] achats durables*, fabriquée dans de bonnes conditions de travail....

Carole Crabbé, achACT

Jean-François Rixen, écoconso

1. Votre commune s'est-elle dotée d'une stratégie d'achat durable ou d'une déclaration politique affirmant notamment sa volonté de tenir compte du respect de l'environnement et des droits humains des travailleurs dans ses achats en général ou de vêtement de travail ou promotionnels en particulier ?

- Oui
- Non

Si oui, pouvez-vous nous fournir le lien public d'accès à ce texte ?

2. Votre commune détient-elle le label Commune du Commerce Equitable ?

- Oui Depuis quelle année ?
- Non

3. Depuis 2013, votre commune a-t-elle rédigé un cahier des charges concernant l'acquisition de vêtements de travail ou promotionnels ?

- Oui
- Non

Si oui, de quels vêtements s'agissait-il ? En quelle quantité ? Sur combien d'années ?

4. S'agissait-il d'un contrat d'achat ou de location-entretien ?

- Acquisition
- Location – entretien

5. Avant de rédiger le cahier des charges, avez-vous procédé à une analyse des besoins et à une prospection de marché ?

- Analyse des besoins
- Prospection de marché
- Aucun

6. Avez-vous tenu compte dans l'un de ces cahiers des charges de critères environnementaux et/ou de respect de droits humains des travailleurs ?

- Oui
- Non

Si oui, pouvez-vous nous envoyer un exemple de cahier des charges que vous estimez exemplaire ou nous communiquer ci-dessous les extraits pertinents du CSC et les sections auxquelles ils se rapportent ? (Objet du marché, Spécifications techniques, Conditions d'exécution, Critères d'exclusion, Critères de sélection du soumissionnaire ou Critères d'attribution)

Si non, pourquoi pas ?

7. S'agissait-il d'un marché d'adjudication uniquement fondé sur le prix ou sur l'offre économiquement la plus avantageuse ?

- Prix uniquement
- Offre économiquement la plus avantageuse

8. Quels ont été les engagements pris en matière de droits humains par le ou les soumissionnaire(s) qui ont obtenu le marché ?

- Label FairTrade sur le coton
- Déclaration sur l'honneur
- Code de conduite, contrôle interne à l'entreprise ou BSCI
- Certificat SA8000 des unités de production
- Accord international avec des syndicats internationaux
- Adhésion à la Fair Wear Foundation
- Localisation de la confection dans un pays à faible risque social et garantie de non recours à la sous-traitance
- Autre (précisez)

9. Quels ont été les engagements pris en matière environnementale par le ou les soumissionnaire(s) qui ont obtenu le marché ?

- Label sur le produit (lequel)
- Transport (précisez)
- Entretien des vêtements (précisez)
- Rebut (précisez)

10. Avez-vous consulté un guide ou suivi une formation pour vous aider dans cette démarche ?

- Oui
- Non

Si oui, lequel ou laquelle ?

11. Quand prévoyez-vous de lancer un prochain marché concernant des vêtements de travail ou promotionnels ?

12. De quel type de soutien désiriez-vous bénéficier pour vous lancer ou persévérer dans la prise en compte de critères environnementaux ou/et liés aux droits humains dans vos achats de vêtements de travail ou promotionnels ?

13. Quels sont selon vous les opérateurs à associer dans un soutien efficace, visant un impact réel sur l'environnement et les droits humains ?

- L'UVCW
- La Région Wallonne
- Des juristes
- Des organismes de contrôle (labels, FWF)
- Des entreprises
- Des associations environnementales ou de défense des droits humains spécialisées dans la filière de production des vêtements
- Autres (précisez)

Annexe 2. Les réponses des communes et OIP

Commune	Actiris (OIP)
Adresse e-mail	y.demuijlder@actiris.be
Téléphone	25 051 465
Prénom et nom	Yves De Muijlder
Poste	Responsable Marchés Publics facilities Actiris (Organisme d'intérêt public (OIP))
1. Stratégie/Déclaration communale	Oui (OIP)
2. Commune labellisée commerce équitable	pas une commune mais OIP
3. Au moins un CSR depuis 2013 concernant vêtements	Oui (OIP)
Quels vêtements, quelle quantité, sur combien d'années?	Achat vêtements steward et personnel d'Accueil (une trentaine) location vêtements pour une cinquantaine de personnes
4. Achat ou Location-entretien	Achat et Location-entretien
5. Analyse des besoins et prospection du marché avant rédaction CSC	
6. Prise en compte critères environnementaux et/respect droits de l'homme	
Si vous n'avez pas tenu compte de ces critères, pourquoi?	
7. Prix ou Offre économiquement la plus avantageuse ?	Offre économiquement la plus avantageuse
8. Engagement Droits de l'Homme du soumissionnaire qui a emporté le marché	Déclaration sur l'honneur (Demande de label mais pas de labels fiables reçus. Demandes en général non satisfaites ou réponses "prometteuses" mais non fiables)
9. Engagement Environnemental du soumissionnaire qui a emporté le marché	- Label sur le produit (non fiables) - Entretien de vêtements (autre marché emporté par le CPAS BXL Ville) - Rebut : les deux
10. Guide ou formation spécifique	Oui
Si oui, lequel ou laquelle?	Guide des achats durables + revues spécialisées + formation Bruxelles Environnement
11. Prochain marché de vêtements	Fin 2017 (achat uniquement) entretien des vêtements achetés : par CPAS bxl ville
12. Type de soutien souhaité	Quels sont les labels fiables et VERIFIABLES
13. Opérateurs à associer	- Des organismes de contrôle (labels, FWF) - Des associations environnementales ou de défense des droits humains spécialisées dans la filière de production des vêtements

Commune	Anderlecht
Adresse e-mail	agenda21@anderlecht.brussels
Téléphone	02/800.07.47
Prénom et nom	Christophe Bourgois
Poste	Coordinateur Agenda 21 - Référent clauses sociales et environnementales
1. Stratégie/Déclaration communale	Oui (systématiser l'achat de produits durables et respectueux de l'environnement)
Lien d'accès	http://www.anderlecht.be/fr/politique-generale
2. Commune labellisée commerce équitable	Non
3. Au moins un CSR depuis 2013 concernant vêtements	Dernier marché: FOURNITURE ET ENTRETIEN ECOLOGIQUE DE VETEMENTS DE TRAVAIL DURABLES PAR CONTRAT DE LOCATION pour la période 2017 à 2019
Quels vêtements, quelle quantité, sur combien d'années?	Quantité approximative: 525 ensemble veste & pantalon + 50 pantalons homme normaux + 200 pantalon dame normaux + 450 pantalons homme haute visibilité + 540 tabliers dame + 90 chemises dame Valeur du marché: environ 150.000€ TVAC
4. Achat ou Location-entretien	Location - entretien
5. Analyse des besoins et prospection du marché avant rédaction CSC	Analyse des besoins
6. Prise en compte critères environnementaux et/respect droits de l'homme	Oui
Extraits	Voir ci-dessous les extraits pertinents qui concernent : Intégration dans l'Objet du marché, Conditions de participation au marché, Forme et contenus des offres, Critères d'attribution (environnement uniquement)
7. Prix ou Offre économiquement la plus avantageuse ?	Offre économiquement la plus avantageuse
8. Engagement Droits de l'Homme du soumissionnaire qui a emporté le marché	Déclaration sur l'honneur, Code de conduite, contrôle interne à l'entreprise ou BSCI
9. Engagement Environnemental du soumissionnaire qui a emporté le marché	Entretien des vêtements
Précisions éventuelles	Réduction des consommations d'eau et d'énergie lié aux activités d'entretien des vêtements + système de management environnemental pour certains de ces sites d'activité
10. Guide ou formation spécifique	Oui
Si oui, lequel ou laquelle?	Mode d'emploi 2012 de l'achat public écologique et socialement responsable -
11. Prochain marché de vêtements	2018 - achat de vêtements promotionnels
12. Type de soutien souhaité	Prospection générale du marché afin de connaître l'offre actuelle en vêtements responsables parmi les prestataires proposant des contrats de location-entretien afin de savoir quel est le niveau d'exigence minimale (critères d'exclusion et clause technique) et optimal (critères d'attribution) à intégrer dans les appels d'offre
13. Opérateurs à associer	- Des juristes, -Des entreprises, - Des associations environnementales ou de défense des droits humains spécialisées dans la filière de production des vêtements

Anderlecht - Extraits pertinents du Cahier Spécial des Charges

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES AYANT POUR OBJET :

« FOURNITURE ET ENTRETIEN ECOLOGIQUE DE VETEMENTS DE TRAVAIL DURABLES PAR CONTRAT DE LOCATION (ANNEES 2017, 2018 et 2019) »

1.5 Conditions de participation du marché : [...]

D. Obligation de respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) – Engagement éthique (clause d'exclusion):

Le soumissionnaire s'engage par la signature de son offre à fournir des vêtements confectionnés par des entreprises respectant les 8 conventions de base de l'OIT ainsi que les autres normes internationales habilitantes.

En effet, en relation avec l'objet du marché, le pouvoir adjudicateur entend par « vêtements de travail durables », des vêtements de travail fabriqués dans des conditions respectueuses des droits fondamentaux des travailleurs employés dans les usines de confection, c'est-à-dire respectant au moins les normes de travail internationalement reconnues suivantes :

• *les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail :*

- *Liberté d'association et droits de négociation collective (conv. 87 et 98 de l'OIT)*
- *Interdiction du travail d'enfants (conv. 138 et 182 de l'OIT)*
- *Interdiction du travail forcé (conv. 29 et 105 de l'OIT)*
- *Interdiction de discriminations (conv. 100 et 111 de l'OIT)*

• *ainsi que les autres normes internationales habilitantes suivantes :*

- *Droit à un salaire vital (conv. 26 et 131 de l'OIT, article 23 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme)*
- *Droit à des conditions de travail décentes (conv. 155 de l'OIT)*
- *Droit à une durée de travail qui ne soit pas excessive (conv. 1 de l'OIT)*
- *Etablissement formel de la relation d'emploi (recommandation OIT 198)*

Le soumissionnaire doit remettre obligatoirement au moins une déclaration sur l'honneur et tout autre élément justifiant son engagement vis-à-vis de ce qui précède. L'absence de déclaration à ce sujet constitue une clause d'exclusion du marché.

1.6 Forme et contenu des offres

Le soumissionnaire joindra à son offre : [...]

- *une note décrivant les moyens mis en oeuvre par la société pour s'assurer des filières d'approvisionnement et du respect des droits fondamentaux des travailleurs lors des différentes étapes de production (culture, confection,...);*

1.10 Critères d'attribution et choix de l'offre.

Les critères qui suivent sont d'application lors de l'attribution du marché :

1. *Le prix : 50 points (score de l'offre = (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre)*poids du critère)*
2. *La qualité : 25 points (ergonomie, confort, résistance à l'usure, ...)*

Afin de pouvoir apprécier ce critère, le soumissionnaire joindra à son offre des échantillons à titre gratuit.

3. *La qualité environnementale de l'offre : 25 points.*

Ce critère prendra en compte les aspects environnementaux mis en oeuvre dans le cadre de l'exécution du présent marché concernant la composition des vêtements fournis, les produits utilisés pour le nettoyage, les moyens mis en oeuvre pour une gestion écologique des procédés de lavage et le conditionnement des vêtements.

L'offre sera évaluée sur base des notes d'intention et de la documentation remises par le soumissionnaire (cf point 1.6 : alinéas 5 à 7). Le service Développement durable du pouvoir adjudicateur assurera l'analyse particulière de ce point.

Total des critères d'attribution : 100 points.

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

	Commune	Bullange
	Adresse e-mail	info@buellingen.be
	Téléphone	80640027
	Prénom et nom	Raymund Roth
	Poste	Directeur général
1.	Stratégie/Déclaration communale	Non
2.	Commune labellisée commerce équitable	Non
3.	Au moins un CSR depuis 2013 concernant vêtements	Non
	Quels vêtements, quelle quantité, sur combien d'années?	
4.	Achat ou Location-entretien	Location-entretien
5.	Analyse des besoins et prospection du marché avant rédaction CSC	Analyse des besoins
6.	Prise en compte critères environnementaux et/respect droits de l'homme	Non
	Si vous n'avez pas tenu compte de ces critères, pourquoi?	Notre équipe de travail est très réduite
7.	Prix ou Offre économiquement la plus avantageuse ?	Prix uniquement
8.	Engagement Droits de l'Homme du soumissionnaire qui a emporté le marché	
9.	Engagement Environnemental du soumissionnaire qui a emporté le marché	
10.	Guide ou formation spécifique	
	Si oui, lequel ou laquelle?	
11.	Prochain marché de vêtements	
12.	Type de soutien souhaité	
13.	Opérateurs à associer	- L'UVCW

Commune		Charleroi
	Adresse e-mail	julia.niset@charleroi.be
	Téléphone	
	Prénom et nom	Julia Niset
	Poste	Directrice Achats et Logistique
1.	Stratégie/Déclaration communale	Non
2.	Commune labellisée commerce équitable	Non
3.	Au moins un CSR depuis 2013 concernant vêtements	Oui
	Quels vêtements, quelle quantité, sur combien d'années?	<p>Marché de 4 ans</p> <p>Poste 1 - sous-poste 1a) - Blouson & pantalon homme (service de maintenance divers à voir détail en clauses techniques) - Q.P./an - Pièce 950 - sous-poste 1b) - Blouson & pantalon homme (électriciens) - Q.P./an - Pièce 200</p> <p>Poste 2 - sous-poste 2a) - Blouson & pantalon homme (travaux soudure – ferronnerie) - Q.P./an - Pièce 50 - Sous-poste 2b) - Blouson & pantalon homme (personnel Voirie) - Q.P./an - Pièce 12</p> <p>Poste 3 - Tunique & pantalon femme (personnel des crèches) - Q.P./an - Pièce 1.000</p> <p>Poste 4 - Veste & pantalon homme (personnel des cuisines) - Q.P./an - Pièce 30</p> <p>Poste 5 - Veste/blouson & pantalon homme – vêtements haute visibilité - Q.P./an - Pièce 1.800</p> <p>Poste 6 - Veste & pantalon – vêtements haute visibilité et protection contre les intempéries homme (service de maintenance divers à voir détail en clauses techniques) - Q.P./an - Pièce 700</p> <p>Poste 7 - sous-poste 7a) Blouson/veste & pantalon – vêtements protection contre les intempéries homme (service de maintenance divers à voir détail en clauses techniques) - Q.P./an Pièce 250 sous-poste 7b) - Blouson/veste & pantalon – vêtements protection contre les intempéries (électriciens) - Q.P./an - Pièce 50</p> <p>poste 8 - Tunique & pantalon/tablier femmes et hommes (service de nettoyage des bâtiments) - Q.P./an - Pièce 1.500</p> <p>poste 9 - Veste & pantalon/salopette de bucheronnage (service élagage) - Q.P./an - Pièce 20</p>
4.	Achat ou Location-entretien	Location - entretien
5.	Analyse des besoins et prospection du marché avant rédaction CSC	Analyse des besoins, Prospection de marché
6.	Prise en compte critères environnementaux et/respect droits de l'homme	Oui
	Extraits CSC	Voir ci-dessous : Travail d'enfants et critères environnementaux (y compris critères d'attribution)
7.	Prix ou Offre économiquement la plus avantageuse ?	Offre économiquement la plus avantageuse
8.	Engagement Droits de l'Homme du soumissionnaire qui a emporté le marché	Déclaration sur l'honneur
9.	Engagement Environnemental du soumissionnaire qui a emporté le marché	Transport, Entretien des vêtements
10.	Guide ou formation spécifique	Non
11.	Prochain marché de vêtements	2020-2021

12.	Type de soutien souhaité	Guide
13.	Opérateurs à associer	- L'UVCW, - La Région Wallonne, - Des juristes

Charleroi - Extraits pertinents du Cahier spécial des Charges

1) Dispositions régissant le marché :

**par la législation belge en général en ce qu'elle est applicable au présent marché (cfr. notamment en ce qui concerne la main d'oeuvre enfantine : <http://www.senate.belgique.be/publication/Default.aspx?id=3620>*

<http://www.senate.be/www/?Mlval=/publications/viewPub&COLL=S&LEG=5&NR=832&PUID=83887041&LANG=fr>

**par la réglementation relative aux déchets*

Décret de la Région wallonne du 27 juin 1996 relatif aux déchets, ainsi que ses modifications ultérieures

2) Déclaration "main d'oeuvre enfantine" à signer par les soumissionnaires, par laquelle les sociétés certifient que la confection Le prestataire de services certifie que la confection des vêtements de travail faisant l'objet du présent marché est réalisée dans le respect de la dignité humaine et dans l'exclusion de l'utilisation de toute main d'oeuvre enfantine.

3) Critères d'attribution :

MESURES PRISES POUR DIMINUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL : tri, produits utilisés, politique de transport, politique en matière de déchets 15 points (sur un total de 100 points).

Commune	Crisnée
Adresse e-mail	viviane.vaes@crisnee.be
Téléphone	019/33.83.92
Prénom et nom	Viviane VAES
Poste	Directrice générale ff
1. Stratégie/Déclaration communale	Non
2. Commune labellisée commerce équitable	Non
3. Au moins un CSR depuis 2013 concernant vêtements	Non
	Quels vêtements, quelle quantité, sur combien d'années?
4. Achat ou Location-entretien	
5. Analyse des besoins et prospection du marché avant rédaction CSC	
6. Prise en compte critères environnementaux et/respect droits de l'homme	
	Si vous n'avez pas tenu compte de ces critères, pourquoi?
7. Prix ou Offre économiquement la plus avantageuse ?	
8. Engagement Droits de l'Homme du soumissionnaire qui a emporté le marché	
9. Engagement Environnemental du soumissionnaire qui a emporté le marché	
10. Guide ou formation spécifique	
11. Prochain marché de vêtements	2018
12. Type de soutien souhaité	charte
13. Opérateurs à associer	- L'UVCW, - La Région Wallonne

Commune	Enghien
Adresse e-mail	valerie.vanderperre@enghien-edingen.be
Téléphone	02/397.14.23
Prénom et nom	Valérie Van der Perre
Poste	agent administratif
1. Stratégie/Déclaration communale	Oui ("la ville veut soutenir une économie éthique" p.14)
Lien d'accès	charte contre le dumping social
2. Commune labellisée commerce équitable	Oui
Depuis quelle année?	en cours
3. Au moins un CSR depuis 2013 concernant vêtements	Oui : Acquisition de vêtements de travail pour les ouvriers Procédure négociée sans publicité
Quels vêtements, quelle quantité, sur combien d'années?	vêtements de travail pour nos ouvriers du bâtiment, des voiries et des espaces verts. Le marché portait sur 3 ans (11/2013 au 10/2016)
4. Achat ou Location-entretien	Acquisition
5. Analyse des besoins et prospection du marché avant rédaction CSC	Analyse des besoins, Prospection de marché
6. Prise en compte critères environnementaux et/respect droits de l'homme	Non
CSC exemplaire ou extraits pertinents	https://drive.google.com/open?id=0B40mn6r4ZfFMevhPbVRic0RoTUK
Si vous n'avez pas tenu compte de ces critères, pourquoi?	Nous avons tenu compte des critères de sécurité
7. Prix ou Offre économiquement la plus avantageuse ?	Offre économiquement la plus avantageuse
8. Engagement Droits de l'Homme du soumissionnaire qui a emporté le marché	Déclaration sur l'honneur
9. Engagement Environnemental du soumissionnaire qui a emporté le marché	
10. Guide ou formation spécifique	Non
11. Prochain marché de vêtements	Nous nous sommes rattachés à la centrale de marché de la Province de Hainaut
12. Type de soutien souhaité	
13. Opérateurs à associer	L'UVCW et des associations environnementales ou de défense des droits humains spécialisées dans la filière production des vêtements

Commune	Floreffe
Adresse e-mail	environnement@floreffe.be
Téléphone	081/447118
Prénom et nom	Pierre Lemoine
Poste	Conseiller en environnement
1. Stratégie/Déclaration communale	Oui (commerce équitable)
Lien d'accès	http://www.floreffe.be/theme_commune/vie-politique/declaration-de-politique-generale/pst-2012-2018.pdf/view?searchterm=pst
2. Commune labellisée commerce équitable	Non
3. Au moins un CSR depuis 2013 concernant vêtements	Oui : Location et entretien des vêtements de travail – Années 2017-2020 / Procédure négociée sans publicité
Quels vêtements, quelle quantité, sur combien d'années?	Marché sur trois années, descriptif précis dans le cahier des charges
4. Achat ou Location-entretien	Location - entretien
5. Analyse des besoins et prospection de marché avant rédaction CSC	Analyse des besoins
6. Prise en compte critères environnementaux et/respect droits de l'homme	Oui
CSC exemplaire ou extraits	https://drive.google.com/open?id=0B2WHRDU2koAVeEpwWGhSU0o2Vfk
Si vous n'avez pas tenu compte de ces critères, pourquoi?	Pour répondre aux demandes précises de vêtements à fournir, les soumissionnaires travaillent avec plusieurs fournisseurs de vêtements. Les deux soumissionnaires ont envoyé une déclaration sur l'honneur les engageant, et/ou les déclarations sur l'honneur des fournisseurs de vêtements dont certains étaient engagés dans des systèmes de labellisation ou de certification fiables (Fair wear, SA8000), d'autres non.
7. Prix ou Offre économiquement la plus avantageuse ?	Offre économiquement la plus avantageuse
8. Engagement Droits de l'Homme du soumissionnaire qui a emporté le marché	Déclaration sur l'honneur relative aux marchés du textile
9. Engagement Environnemental du soumissionnaire qui a emporté le marché	
10. Guide ou formation spécifique	Oui
Si oui, lequel ou laquelle?	Mode d'emploi de l'achat public et socialement responsable d'Achact/Ecoconso
11. Prochain marché de vêtements	Dans trois ans
12. Type de soutien souhaité	Les deux soumissionnaires ne pouvant être départagés sur base de leur engagement (déclaration sur l'honneur complétée de manière assez sommaire par l'un et par l'autre), ni de leurs fournisseurs, il a été décidé d'attribuer le marché au moins disant, et de questionner en cours de marché l'entreprise retenue sur son engagement à faire respecter les critères sociaux à ses fournisseurs. On dispose en cours de marché d'un moyen de pression qui est de mettre fin au marché avant terme si cet engagement (déclaration sur l'honneur) ne conduit à rien de tangible.
13. Opérateurs à associer	<ul style="list-style-type: none"> - L'UVCW, - La Région Wallonne, - Des organismes de contrôle (labels, FWF), - Des entreprises, - Des associations environnementales ou de défense des droits humains spécialisées dans la filière de production des vêtements

Commune	Frasnes-lez-Anvaing
Adresse e-mail	m.gorlier@frasnes-lez-anvaing.be
Téléphone	+32 69 87 16 61
Prénom et nom	Gorlier Marc
Poste	Agent Administratif
1. Stratégie/Déclaration communale	Non
2. Commune labellisée commerce équitable	Non
3. Au moins un CSR depuis 2013 concernant vêtements	Oui
Quels vêtements, quelle quantité, sur combien d'années?	
4. Achat ou Location-entretien	Acquisition
5. Analyse des besoins et prospection du marché avant rédaction CSC	Analyse des besoins
6. Prise en compte critères environnementaux et/respect droits de l'homme	Non
Si vous n'avez pas tenu compte de ces critères, pourquoi?	
7. Prix ou Offre économiquement la plus avantageuse ?	Offre économiquement la plus avantageuse
8. Engagement Droits de l'Homme du soumissionnaire qui a emporté le marché	
9. Engagement Environnemental du soumissionnaire qui a emporté le marché	
10. Guide ou formation spécifique	Non
11. Prochain marché de vêtements	Non
12. Type de soutien souhaité	
13. Opérateurs à associer	<ul style="list-style-type: none"> - L'UVCW, - La Région Wallonne, - Des organismes de contrôle (labels, FWF)

Commune	La Louvière
Adresse e-mail	amahieu@lalouviere.be
Téléphone	64278133
Prénom et nom	Mahieu Aurélien
Poste	chef de bureau
1. Stratégie/Déclaration communale	Non
2. Commune labellisée commerce équitable	Non
3. Au moins un CSR depuis 2013 concernant vêtements	Oui
Quels vêtements , quelle quantité, sur combien d'années?	vêtement(s) pour les ouvriers (marché d'un montant de 150 000 euros sur 3 ans)
4. Achat ou Location-entretien	Location - entretien
5. Analyse des besoins et prospection du marché avant rédaction CSC	Analyse des besoins, Prospection de marché
6. Prise en compte critères environnementaux et/respect droits de l'homme	Oui
Extraits pertinents du CSC	<i>Processus de lavage et respect des normes environnementales</i> <i>Le fournisseur décrira dans son offre ses processus de lavage, notamment dans le cadre du respect des normes bactériennes en vigueur, processus antiallergiques, traitement des eaux usées, tri sélectif des déchets.</i> <i>Il fournira tout document utile certifiant la mise en place et le contrôle des processus précités.</i>
7. Prix ou Offre économiquement la plus avantageuse ?	Offre économiquement la plus avantageuse
8. Engagement Droits de l'Homme du soumissionnaire qui a emporté le marché	
9. Engagement Environnemental du soumissionnaire qui a emporté le marché	Entretien des vêtements
10. Guide ou formation spécifique	Non
11. Prochain marché de vêtements	rattachement au marché public de la province et de la région wallonne - à voir selon les besoins de l'administration
12. Type de soutien souhaité	Les formations ont été effectuées mais manque de temps
13. Opérateurs à associer	- L'UVCW, - La Région Wallonne, - Des juristes, - Des organismes de contrôle (labels, FWF), - Des entreprises, - Des associations environnementales ou de défense des droits humains spécialisées dans la filière de production des vêtements

Commune	Marche en Famenne
Adresse e-mail	alain.leriche@ac.marche.be
Téléphone	477325005
Prénom et nom	Alain LERICHE
Poste	DIRECTEUR DES TRAVAUX
1. Stratégie/Déclaration communale	Non
2. Commune labellisée commerce équitable	Oui
Depuis quelle année?	???
3. Au moins un CSR depuis 2013 concernant vêtements	Non
Quels vêtements, quelle quantité, sur combien d'années?	
4. Achat ou Location-entretien	Acquisition
5. Analyse des besoins et prospection du marché avant rédaction CSC	Analyse des besoins, Prospection de marché
6. Prise en compte critères environnementaux et/respect droits de l'homme	Non
Si vous n'avez pas tenu compte de ces critères, pourquoi?	Nous avons participé au marché groupé du SPW (appel d'offres général) sans critères
7. Prix ou Offre économiquement la plus avantageuse ?	
8. Engagement Droits de l'Homme du soumissionnaire qui a emporté le marché	
9. Engagement Environnemental du soumissionnaire qui a emporté le marché	
10. Guide ou formation spécifique	Non
11. Prochain marché de vêtements	pas de marché direct
12. Type de soutien souhaité	
13. Opérateurs à associer	La Région Wallonne

	Commune	Mons
	Adresse e-mail	nicolas.gomezpiens@ville.mons.be
	Téléphone	65405611
	Prénom et nom	Nicolas GOMEZ
	Poste	Chef de bureau administratif
1.	Stratégie/Déclaration communale	Oui
2.	Commune labellisée commerce équitable	Oui
	Depuis quelle année?	2009
3.	Au moins un CSR depuis 2013 concernant vêtements	Oui – Procédure négociée directe avec publicité. <i>Fournitures d'équipement de travail</i>
	Quels vêtements, quelle quantité, sur combien d'années?	Équipement de travail, vestes, pantalons, t-shirts, polos, etc.
4.	Achat ou Location-entretien	Acquisition
5.	Analyse des besoins et prospection du marché avant rédaction CSC	Analyse des besoins
6.	Prise en compte critères environnementaux et/respect droits de l'homme	Oui
	CSC exemplaire ou extraits pertinents	https://drive.google.com/open?id=0By-3-ivnC6cjTjY3aGpoR1Jlcnc
	Extraits	- Capacité technique du soumissionnaire - Oeko-Tex 100
7.	Prix ou Offre économiquement la plus avantageuse ?	Prix uniquement
8.	Engagement Droits de l'Homme du soumissionnaire qui a emporté le marché	Adhésion à la Fair Wear Foundation
9.	Engagement Environnemental du soumissionnaire qui a emporté le marché	
	Précisions éventuelles	
10.	Guide ou formation spécifique	Non
	Si oui, lequel ou laquelle?	
11.	Prochain marché de vêtements	2018
12.	Type de soutien souhaité	Soutien pour l'élaboration de clauses techniques et l'élaboration d'un tableau type des différentes certifications standard à demander.
13.	Opérateurs à associer	- L'UVCW, - La Région Wallonne, - Des juristes, - Des organismes de contrôle (labels, FWF), - Des entreprises, - Des associations environnementales ou de défense des droits humains spécialisées dans la filière de production des vêtements

Commune	Ohey
Adresse e-mail	francois.jacob@ohey.be
Téléphone	85824478
Prénom et nom	François Jacob
Poste	Responsable sécurité publique et prévention
1. Stratégie/Déclaration communale	Non
2. Commune labellisée commerce équitable	Non
3. Au moins un CSR depuis 2013 concernant vêtements	Oui
Quels vêtements, quelle quantité, sur combien d'années?	Vêtements de travail/EPI sur 4 ans / +/- 40 tenues
4. Achat ou Location-entretien	Location - entretien
5. Analyse des besoins et prospection du marché avant rédaction CSC	Analyse des besoins, Prospection de marché
6. Prise en compte critères environnementaux et/respect droits de l'homme	Non
Si vous n'avez pas tenu compte de ces critères, pourquoi?	pas pensé
7. Prix ou Offre économiquement la plus avantageuse ?	Offre économiquement la plus avantageuse
8. Engagement Droits de l'Homme du soumissionnaire qui a emporté le marché	
9. Engagement Environnemental du soumissionnaire qui a emporté le marché	
10. Guide ou formation spécifique	Non
11. Prochain marché de vêtements	2020
12. Type de soutien souhaité	connaître les engagements possibles en la matière
13. Opérateurs à associer	<ul style="list-style-type: none"> - Des juristes, - Des organismes de contrôle (labels, FWF), - Des entreprises, - Des associations environnementales ou de défense des droits humains spécialisées dans la filière de production des vêtements

	Commune	Peruwelz
	Adresse e-mail	Myriam.berhin@peruwelz.be
	Téléphone	069 254 049
	Prénom et nom	Myriam Berhin
	Poste	Chef de service MP
1.	Stratégie/Déclaration communale	Oui
	Lien d'accès	Peruwelz.be : Pacte de pro-activité locale
2.	Commune labellisée commerce équitable	Non
3.	Au moins un CSR depuis 2013 concernant vêtements	Oui
	Quels vêtements, quelle quantité, sur combien d'années?	Pour tous les métiers de notre commune
4.	Achat ou Location-entretien	Achat
5.	Analyse des besoins et prospection du marché avant rédaction CSC	Analyse des besoins en collaboration avec notre coordinateur sécurité santé et c'était déjà très complexe d'identifier et de vérifier toutes les clauses techniques propres à chaque métier
6.	Prise en compte critères environnementaux et/respect droits de l'homme	Pas vraiment des critères environnementaux car on ne sait pas encore ce qu'on pourrait intégrer comme clause mais à voir par la suite car monter ce 1 ^{er} MP pour 4 ans était déjà complexe. Je joins le csch. Pour l'aspect humain je trouve que oui puisque en fonction de chaque métier, nous veillons à trouver à ce qu'il y a de plus adapté pour notre personnel mais peut être demandez vs droit humain par rapport à ceux qui fabriquent, de ce point de vue, c'est limité voir clauses adm de notre csch II.10 et II.11
	CSC exemplaire ou extraits relevant	II.10 Emploi de ressortissants d'un pays tiers en séjour illégal II.11 Rémunération dues à ses travailleurs
7.	Prix ou Offre économiquement la plus avantageuse ?	Offre économiquement la plus avantageuse
8.	Engagement Droits de l'Homme du soumissionnaire qui a emporté le marché	néant on ne connaît pas mais c'est à retenir pour notre prochain MP
9.	Engagement Environnemental du soumissionnaire qui a emporté le marché	
10.	Guide ou formation spécifique	Non
	Si oui, lequel ou laquelle?	Manque de moyen
11.	Prochain marché de vêtements	Dans trois ans
12.	Type de soutien souhaité	Suggestions de clauses et moyens pour vérifier ce qui est répondu
13.	Opérateurs à associer	- Des organismes de contrôle (labels, FWF) - Des associations environnementales ou de défense des droits humains spécialisées dans la filière de production des vêtements Je ne sais pas vraiment dire, je ne me suis guère penchée sur le sujet ça demande analyse et réflexion mais je crois que ça doit dépasser le niveau RW et même niveau fédéral, vu que beaucoup de productions externes au pays

Annexe 3. Synthèse des états des lieux réalisés de 2008 à 2011

Ces états des lieux ont été réalisés dans le cadre d'un sondage plus large et multithématique de la campagne « Ca passe par ma commune » menée par une coalition d'ONG et d'organisations d'éducation permanente en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Entre 2008 et 2011, 31 communes se sont prêtées à l'exercice sur la thématique des « Achats socialement responsable de vêtements de travail »

NIVEAU 1 : MA COMMUNE S'ENGAGE

Entre 2008 et 2011, **Uccle, Beauvechain, Gembloux, Herve, Mons, Oupeye et Quaregnon** faisaient état de leur engagement et de leurs projets de concrétiser leur décision.

- ✓ Mise en place d'un groupe de travail à **Quaregnon**, projet d'intégration de critères sociaux dans de futurs marchés de vêtements de travail à **Uccle** et **Beauvechain** ou de T-shirts à **Mons** (Doudou 2011), initiative du Collège à **Gembloux**, exigence de certificat à **Herve**, formation des employés du service des marchés publics à **Oupeye**.

NIVEAU 2 : MA COMMUNE PASSE À L'ACTE

Molenbeek-St-Jean, Saint-Gilles, Ciney et Walhain ont dépassé le stade du projet et ont concrétisé l'achat socialement responsable de vêtements de travail par au moins une action ponctuelle.

- ✓ A **Saint-Gilles**, les responsables des services concernés ont été sensibilisés en 2009 aux problématiques liées aux vêtements (conditions de travail, salaires trop bas, travail des enfants,...), lors d'une journée de formation.
- ✓ **Molenbeek-Saint-Jean** et **Ciney** ont intégré des critères inhérents au respect des droits fondamentaux des travailleurs dans un cahier de charge ou une commande relative à la fourniture de vêtements de travail.
- ✓ **Walhain** a démarré par une commande de T-shirts pour ses guides composteurs faisant référence à l'adhésion du fournisseur à la Fair Wear Foundation ou équivalent.

NIVEAU 3 : MA COMMUNE SYSTÉMATISE

Etterbeek, Jette, Braine-l'Alleud, Fexhe lez Haut Clocher, Rixensart, Saint-Ghislain, Villers-la-Ville, Waremme et Waterloo ont dépassé le stade des actions ponctuelles et ont inscrit les achats socialement responsables de vêtements de travail dans une politique systématique.

- ✓ **Etterbeek** et **Saint-Ghislain** intègrent des critères d'achats socialement responsables (Conventions fondamentales de l'OIT) dans tous ses cahiers de charge relatifs aux vêtements de travail ;
- ✓ A **Jette**, le cahier des charges pour les vêtements de travail exige depuis 2005 que le fournisseur remplisse une déclaration sur l'honneur qu'il respecte les principes de l'OIT . **Villers-la-Ville** fait de même avec ses fournisseurs d'uniformes, de vêtements professionnels, de protection et de sport.

- ✓ **Braine-l'Alleud** insère dans le cahier spécial des charges régissant la marché de location et d'entretien des vêtements de travail une clause éthique spécifiant que le vêtement proposé doit être porteur du label social belge et si cela n'est pas le cas, provenir d'une société qui respecte et fait respecter par ses filiales et ses sous-traitants, les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).
- ✓ **Fexhe-lez-Haut-Clocher** et **Rixensart** font référence dans leurs cahiers spéciaux de charge aux directives de l'OIT et les intègrent dans la cotation des offres.
- ✓ **Wareme** et **Waterloo** signalent tenir compte de critères sociaux dans leurs marchés de vêtements de travail.

CERTAINS BONS EXEMPLES À METTRE EN AVANT :

- ✓ **Prise en compte dans la cotation des offres**

Certaines communes introduisent les critères éthiques dans la cotation pour évaluer les offres. C'est le cas notamment de **Rixensart** et de **Fexhe Lez Haut Clocher**.

- ✓ **Sensibilisation des citoyens**

Certaines communes sensibilisent leurs citoyens aux conditions de travail dans l'industrie de l'habillement. C'est le cas notamment de **Saint-Gilles** (participation à la campagne JO Propres en 2008), d'**Etterbeek** (exposition « Qui a cousu ce pantalon à 5 € » en 2009 et brocante en novembre 2012 en lien avec une réflexion sur la consommation, le réemploi et les conditions de fabrication des vêtements et des jouets), de **Jette** (Module Meilleur Marché à « Jam in Jette » en 2009) et de **Walhain** (défilé de mode du commerce équitable et sensibilisation Vêtements Propres en 2010).

MÉCONNAISSANCES ET IDÉES REÇUES

11 communes ont répondu à cette thématique dans le cadre de l'état des lieux sans pour autant s'engager en matière d'achats socialement responsables. Il s'agit de Ganshoren, Woluwé St-Lambert, Amay, Arlon, Chatelet, Fléron, Ham sur Heure, Nivelles, Ottignies Louvain-la-Neuve, Sivry-Rance et Verviers. Certaines d'entre elles témoignent de méconnaissance et d'idées reçues. Il convient d'apporter des réponses et des éléments d'information.

- ✓ **Des fournisseurs engagés pour le respect des droits des travailleurs, cela existe !**

Contrairement à l'idée reçue exprimée par exemple par la commune d'Amay, de nombreuses entreprises spécialisées, proposant des vêtements techniques très spécifiques sont engagées dans des démarches sérieuses, vérifiées et transparentes pour le respect des droits des travailleurs dans leurs filières d'approvisionnement ou de production. Ces entreprises sont notamment membres de la Fair Wear Foundation.

- ✓ **Mieux faire connaître la Fair Wear Foundation**

achACT invite les communes à participer à la Table ronde qu'elle organise le 15 décembre 2011 pour permettre la rencontre de communes, de fournisseurs, et de la Fair Wear Foundation.